

Guide pratique

Crémation ou inhumation

Comprendre et choisir sereinement



**Pompes funèbres
CASSAR SA**
Le choix de la proximité

WWW.CASSAR.CH

Crémation ou inhumation : guide complet pour un choix éclairé

Le décès d'un proche confronte chaque famille à des décisions importantes. Parmi elles, le choix entre la crémation et l'inhumation est sans doute l'une des plus sensibles.

Ce guide a pour objectif d'expliquer clairement les démarches, les différences et les implications de chaque option, afin que les familles puissent prendre une décision éclairée, en toute sérénité.

Chez Cassar Pompes Funèbres, nous ne cherchons jamais à influencer ce choix. Notre rôle est de fournir une information neutre et complète, dans le respect du libre arbitre de chaque famille.



SOMMAIRE

Chapitre 1 – L'inhumation	3
Chapitre 2 – La crémation	4
Chapitre 3 – Comparatif neutre	5
Chapitre 4 – L'accompagnement Cassar	6

L'inhumation



Qu'est-ce que l'inhumation ?

L'inhumation est la sépulture traditionnelle. Le défunt repose dans un cercueil, enterré dans un cimetière communal.

Les démarches principales

- ✓ Autorisation légale délivrée par les autorités.
- ✓ Choisir le type de tombe :
 - ✓ Tombe à la ligne : emplacement attribué par la commune, sans choix de l'emplacement possible. Durée limitée (généralement 25 à 30 ans, non renouvelable)
 - ✓ Concession : emplacement réservé pour une durée déterminée, (de 25 à 30 ans, renouvelable) avec possibilité de choix de l'emplacement (demande à faire auprès de la commune).
 - ✓ Organiser la cérémonie

Points à prendre en compte

- ✓ Règlement du cimetière : chaque commune a ses propres règles (horaires, types de monuments autorisés, entretien, etc.).
- ✓ Entretien de la tombe : il peut être pris en charge par la famille ou confié à un service spécialisé.
- ✓ Temps de pose du monument :
 - ✓ Pour les tombes à la ligne : souvent plusieurs mois après l'inhumation (le temps que la terre se tasse).
 - ✓ Pour les concessions : Dans certains cimetières, la pose du monument est obligatoire dans l'année suivant la réservation de l'emplacement, même si l'inhumation n'a pas encore eu lieu.
- ✓ Volonté du défunt ou de la famille : choix du lieu, de la cérémonie, des symboles religieux ou laïques.

La crémation



Qu'est-ce que la crémation ?

La crémation consiste à incinérer le cercueil du défunt dans un crématorium agréé. Les cendres sont ensuite recueillies dans une urne.

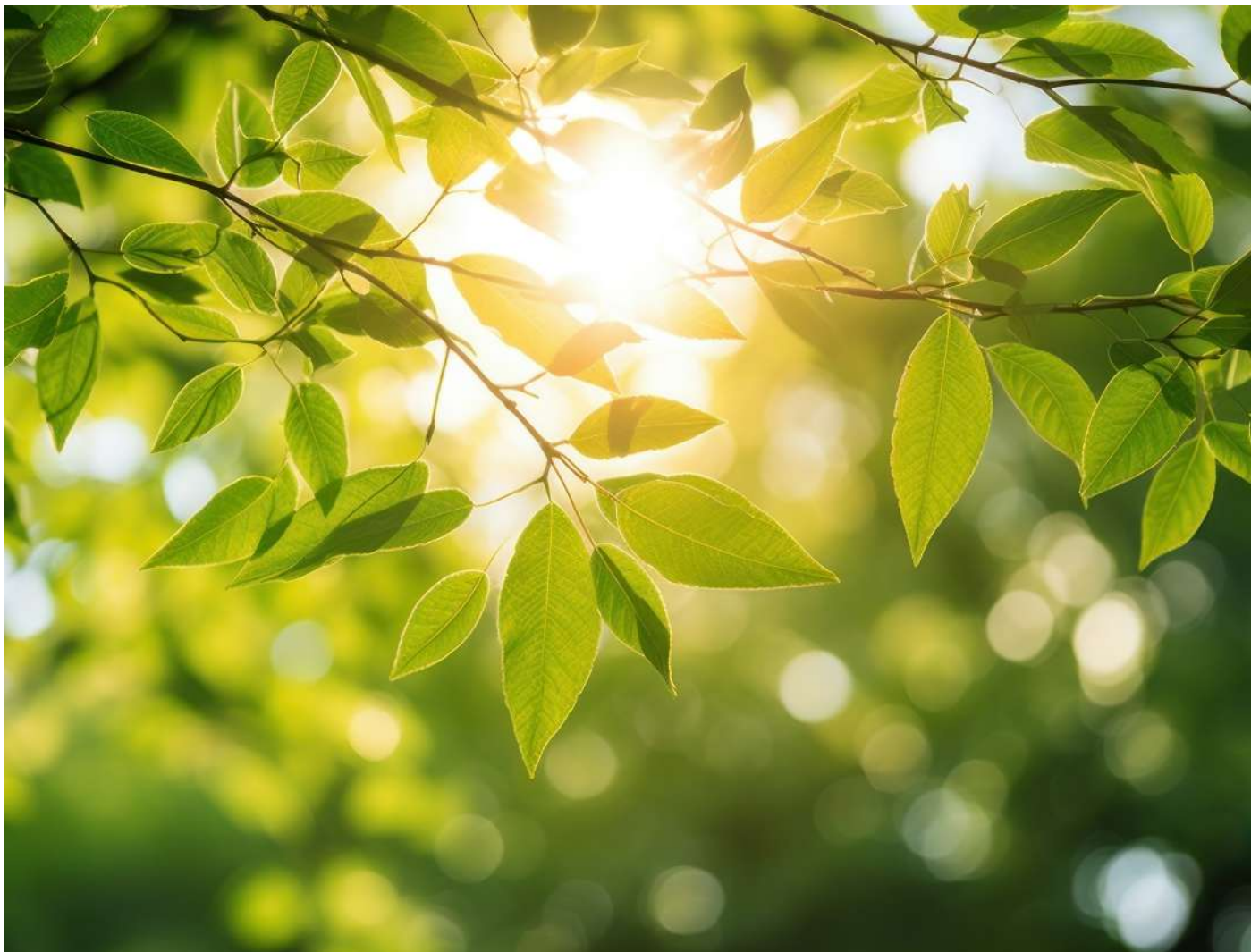
Les démarches principales

- ✓ Autorisation légale délivrée par les autorités.
- ✓ Choix de la destination des cendres :
 - ✓ Columbarium
 - ✓ Inhumation en pleine terre
 - ✓ Dispersion au jardin du souvenir ou en nature

Points à prendre en compte

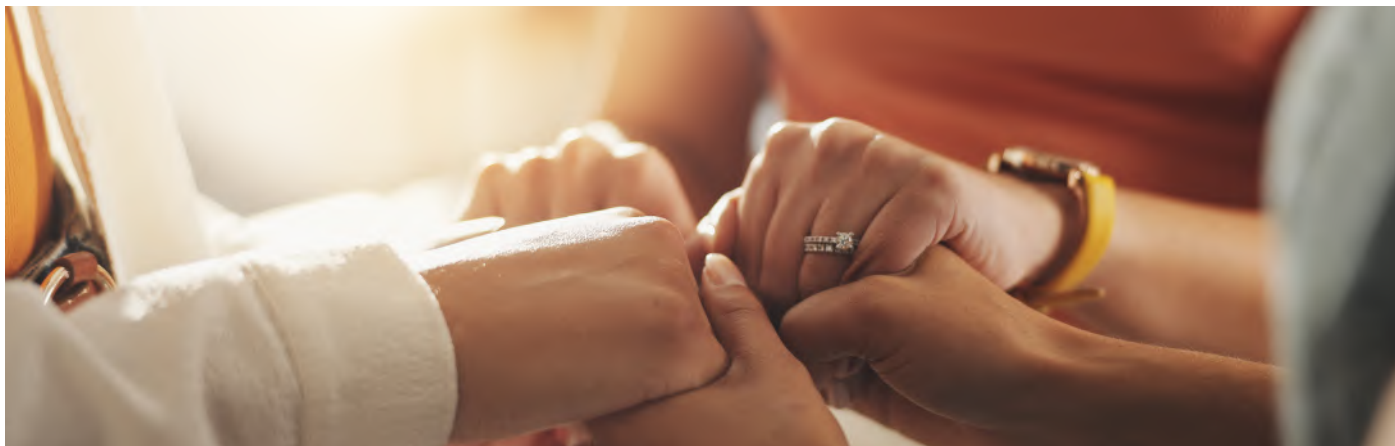
- ✓ Plus grande liberté quant à la destination des cendres.
- ✓ De plus en plus choisie en Suisse pour des raisons pratiques et philosophiques.
- ✓ Certaines familles apprécient une solution plus flexible et moins contraignante.

Comparatif neutre



Critère	Inhumation	Crémation
Lieu de mémoire	Tombe au cimetière, durable et visible	Columbarium, urne ou dispersion des cendres
Tradition	Majoritairement traditionnelle	Plus moderne et en croissance
Coût	Variable selon la concession et entretien	Variable selon choix de destination des cendres
Symbolique	Lieu fixe pour se recueillir	Plus de liberté, mobilité des cendres

L'accompagnement Cassar



Neutralité et transparence :

jamais de pression, seulement de l'information.

Respect du choix :

chaque famille décide en toute liberté.

Proximité :

18 agences dans le canton de Vaud.

Éthique :

code de conduite clair, transparence tarifaire, respect du cadre légal.

Écologie :

réflexion constante sur les solutions funéraires écoresponsables.

Conclusion :

Choisir entre crémation et inhumation est une étape intime et personnelle. Il n'existe pas de "bonne" ou de "mauvaise" réponse : uniquement la décision qui correspond le mieux aux valeurs et aux souhaits de la famille et du défunt.

Chez Cassar Pompes Funèbres, notre mission est d'accompagner chaque proche avec dignité, empathie et clarté, pour que cette décision puisse être prise sans stress supplémentaire.

Contact

CASSAR POMPES FUNÈBRES – 18 AGENCES DANS LE CANTON DE VAUD

📍 Avenue de Cour 38A
1007 Lausanne

☎ 021 329 08 10

✉ pompesfunebres@cassar.ch



WWW.CASSAR.CH